

Bénéficiaire : Adresse :

AVANTAGE ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE

ACCOMPAGNEMENT PSYCHOLOGIQUE

N° d'affiliation :	N.I.S.S. :	
Conditions d'intervention		
enregistré auprès de la Com		e chez un licencié en psychologie qui est
Pour avoir droit à l'intervention, l'affilié doit être en règle de cotisations à l'assurance complémentaire.		
Seuls les statuts déterminent les droits et obligations des membres et ceux de la mutualité.		
A compléter par le psychologue		
Je soussigné,		
Date	Montant	Signature + cachet éventuel du psychologue
	<u> </u>	